Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260605-DE073CM05062026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Date de convocation
29 mai 2026

Date d'affichage
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, M. BIHEL, Mme LE FOLL, Mme LE COTTON, Mme GREZARD, Mme DRUILLENEC, Mme CRENN, M. NOGE, Mme LOLLIERIC, M. COLLET, M. SAVINIEN (à partir de 19h15), M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, M. MONJARET, Mme EUZEN, M. BATARD, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme COCGUEN à M. YAHIA, Mme LOYER à Mme LE FOLL, M. STEPHAN à Mme BOTCAZOU, M. HATTON à M. BIHEL, Mme CHARNEAU à Mme CRENN, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h15) à M. LE LAY, M. CHEVALIER à M. BATARD.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et Mme GUILCHER.

Délibération n° 2026-073 | Budget communal – décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune loue le local commercial situé 4 Place du 8 mai 1945.
Les dépenses et recettes réalisées sur ce bien sont assujetti à la TVA, puisqu'il a vocation à activité marchande/commerciale.
Il convient de réaliser des régulations de déclaration sur les exercices 2024 et 2025.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de permettre l'annulation et la réécriture des dépenses concernées sur l'exercice 2026, afin de pouvoir les déclarer sur le second trimestre 2026.

La décision modificative concerne la section fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260605-DE073CM05062026-DE

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 – charges à caractère général		**Chapitre 77 – produits exceptionnels**	
60611 - Eau	1 714,46 €	773 – mandats annulés sur exercices antérieurs	10 283,83 €
60612 - Electricité	7 869,68 €		
6161 - Assurances	699,69 €		
Total dépenses supplémentaires	**10 283,83 €**	Total recettes supplémentaires	**10 283,83 €**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis de la commission de finances du 4 juin 2026,

A l'unanimité,

Approuve la modification telle qu'exposée ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL

Mme GUILCHER